

Le 16 mars 2022

M. Benjamin MERCIER
Fédération Française de Natation
104, rue Marte
92583 Clichy Cedex

Cher Benjamin,

Depuis plusieurs semaines, les prix des carburants ne cessent d'augmenter pour aujourd'hui atteindre des niveaux difficilement supportables pour tout un chacun.

Face à une situation inédite qui risque malheureusement de se prolonger, l'inquiétude grandit au sein des officiels et à tous les niveaux de pratique.

C'est notamment le cas pour celles et ceux qui sont en droit d'utiliser leur véhicule personnel dans le cadre de leurs désignations, chacun s'interrogeant sur l'organisation de ses prochains déplacements, les barèmes kilométriques proposés par la Fédération et par la plupart des ligues régionales ne couvrant plus les frais réels, à savoir le carburant et l'amortissement de leur véhicule.

Une fois encore, ce sont les arbitres et les délégués les plus isolés et/ou ceux qui ne bénéficient pas de moyens de transports alternatifs qui en subissent principalement les conséquences car trop souvent ils n'ont pas de réelles alternatives à la voiture !

Si la Fédération avait su donner une suite favorable à notre proposition visant à faciliter le covoiturage (Réunion du 24 mai 2018 à St Raphaël), cette solution se trouve encore réservée à un trop petit nombre de nos collègues et surtout elle reste fonction des désignations et des disponibilités.

Dans ces conditions, combien se décideront à revoir leur organisation et se tourneront vers les transports collectifs (SNCF, etc.), quitte à prévoir leurs déplacements sur deux ou même trois journées au lieu de quelques heures actuellement ? A l'inverse, combien choisiront de renoncer à leurs désignations ?

De tels changements dans les habitudes de nos collègues auront inévitablement des conséquences pour nos instances, tant au niveau des désignations pour pallier aux indisponibilités que sur les budgets d'arbitrage du fait des surcoûts liés aux frais d'hôtellerie et de restauration supplémentaires.

L'urgence impose de prendre des mesures exceptionnelles, et notamment une augmentation immédiate du montant de l'indemnisation kilométrique avec, a minima, son ajustement sur le barème des bénévoles, soit 0,32 €/km.

Restant à votre disposition pour nous entretenir sur ce sujet.

Dans l'intérêt général de notre discipline.

Amitiés sportives.

AUDEGUY Frédéric

DERVIEUX Sébastien